



DIEFMATTEN

Coupé, au premier d'argent à un buste de saint Nicolas de carnation, mitré d'or, vêtu pontificalement de gueules, au pallium d'argent chargé de trois croisettes de sable, tenant dans sa main dextre trois pains d'or, dans la sénestre une crosse de même posée en barre ; au second, de sinople au coq hardi d'argent, becqué et membré d'or, crêté et barbé de gueules.

Création d'armoiries en 1977. Saint Nicolas qui a pour attributs entre autres trois pains d'or, est le patron de l'église. Le coq est l'emblème du village et la couleur verte évoque les prés, en allemand *Matten*.

Diefmatten dont le nom apparaît en 1394 sous la dénomination « Tiefmatten » a appartenu au comté de Ferrette jusqu'à la Révolution.

SOURCE : H. LIENHART, *Elsässische Ortsneckereien*, Colmar, 1927, p. 98, n° 571.